

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 30 août 2010 à 21 h 25 à la salle du conseil, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire  
M<sup>mes</sup> Juliette Côté, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
Chantal Pelletier, conseillère  
MM. Raymond Malenfant, conseiller  
Gilbert Morneau, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

#### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation requis par l'article 156 du Code municipal, monsieur le Maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 21 h 25.

#### **RÉSOLUTION N° 2010-08-147**

#### **ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL, DE LA CLINIQUE MÉDICALE ET DES BÂTIMENTS DE LA SEIGNEURIE**

Considérant l'appel d'offres pour l'entretien ménager de l'édifice municipal, de la clinique médicale et des bâtiments de La Seigneurie.

Considérant la réception d'une seule soumission.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission de monsieur Sylvain Bouchard au montant de 39 200 \$ toutes taxes incluses pour un an. Pour être conforme, le soumissionnaire devra fournir une caution d'exécution ainsi qu'une preuve d'assurance responsabilité civile. Il est de plus résolu de désigner monsieur le Maire et la directrice générale à titre de signataires du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **RÉSOLUTION N° 2010-08-148**

#### **ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'ASPHALTE SUR LES RUES SAINT-PIERRE, SAINT-MICHEL ET VIEUX-CHEMIN**

Considérant l'appel d'offres pour la fourniture et la pose d'asphalte sur les rues Saint-Pierre, Saint-Michel et Vieux-Chemin.

Considérant la réception de deux soumissions, soit celle de Asphalte GMP inc. au montant de 208,85 \$ la tonne et celle de Construction B.M.L. au montant de 163,85 \$ la tonne.

Considérant que les deux soumissions sont conformes.

Considérant que la soumission de Construction B.M.L. offre le meilleur prix.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter de Construction B.M.L.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directrice générale, secrétaire-trésorière*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points ayant été abordés, sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de clore la séance.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière